



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-29957>

Département(s) de publication : **62**

Annonce n° **24-29957**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : MAIRIE DE LENS

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CITE 12-14

Description : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CITE 12-14

Identifiant de la procédure : 6558885a-1085-4cd1-ad45-2b0cc296fc61

Identifiant interne : AI24008

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La présente consultation concerne la mise en place d'un concours de maîtrise d'oeuvre restreint pour la requalification du groupe scolaire Jean Macé dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la cité 12-14. La Cité 12/14 à Lens est identifiée comme un quartier d'intérêt national dans la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visant en priorité des objectifs urbains par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). La convention NPNRU signée le 20 mai 2021, intègre 3 projets portés par la Ville de Lens dans la Cité du 12/14, parmi lesquelles on retrouve la

réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Macé, établissement classé en Réseau d'Éducation Prioritaire. Les bâtiments du groupe scolaire, partiellement inscrits au titre de leurs façades et toitures aux monuments historiques, présentent des défaillances structurelles et des réseaux vétustes, ainsi qu'un fonctionnement inapproprié au regard des besoins actuels. Les diagnostics portés font état de la nécessité d'une réhabilitation lourde du bâtiment, pour garantir un usage sécurisé, optimisé et confortable du bâtiment aux élèves et leurs instituteurs. Le programme de 2 364 m² de SU, réparti en deux entités immobilières distinctes de part et d'autre du Parvis St Édouard se compose de : - 7 classes maternelles dont 3 classes dédoublées et ses locaux associés (salle de motricité, salle de repos, tisanerie, etc...) - 13 classes élémentaires dont 7 classes dédoublées - 3 classes inclusives (2 classes RASED et 1 classe ULIS) - 2 salles d'activités permettant d'accueillir les enfants sur les temps notamment périscolaires - Une restauration scolaire en liaison froide d'une capacité d'accueil de 150 enfants simultanément - L'ensemble des locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'école (bureau du directeur, infirmerie, sanitaires, locaux de stockage, etc...). Le programme d'opération intègre : - La réhabilitation de l'ensemble des bâtiments existants sur site - La construction neuve d'un restaurant scolaire de 464 m², sur l'emprise de l'ancien gymnase incendié, avec l'objectif d'atteindre une performance énergétique équivalente au RE2020-20%. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 9 100 000 euros H.T. La procédure lancée permettra la sélection, au terme de celle-ci, d'un lauréat avec lequel l'acheteur passera un marché négocié sans publicité ni concurrence préalable pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre indiquées au règlement de concours, à savoir : Missions de base : esquisse (réalisée dans le cadre du concours), APS, APD, PRO, AMT, VISA + SYN, DET, AOR. Missions complémentaires : DIAG, EFAE, CSSI. Mission complémentaire éventuelle : OPC. Les compétences demandées au candidat sont les suivantes : Architecture ; Structure ; Génie climatique - CVC - Plomberie - thermique du bâtiment ; Développement durable et performances énergétiques et environnementales ; Électricité, courants forts, courants faibles ; CSSI ; VRD ; Acoustique ; Paysage ; cuisiniste; Économie de la construction ; BIM (une démarche BIM sera attendue au démarrage de la phase DIAG avec un BIM de niveau 2 attendu); OPC (compétence ne pouvant être exercée par le mandataire et/ou d'un éventuel architecte co-traitant) ; La liste des justificatifs est dressée dans le Règlement de concours, téléchargeable sur le profil acheteur. A l'issue de la phase candidatures, 3 candidats seront retenus pour la phase projet. Ces 3 candidats bénéficieront, au terme de la procédure, d'une prime de 43 000 euros HT. Le détail sur le calcul de la prime est indiquée au règlement de concours. Pour toute autre information, il est vivement conseillé aux candidats de télécharger le règlement de concours et ses annexes (à compléter) sur le profil acheteur de la Ville de Lens.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Faillite : Les motifs d'exclusion sont disponible dans le règlement de concours

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CITE 12-14

Description : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CITE 12-14

Identifiant interne : AI24008

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Qualités financières

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Ordre d'importance : 6

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Ordre d'importance : 6

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères de jugement des projets sont indiqués au règlement de concours

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_8cPJO33IBu,](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_8cPJO33IBu)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur

Membres du jury : Le jury du concours est composé des membres suivants : - Les 5 membres élus de la Commission d'Appel d'Offres - Les 3 personnalités qualifiées nommées par arrêté

Prix

Lieu de réception de la prime : 0

Informations complémentaires : Une prime de 43 000 euros hors taxes pourra être versée à chaque candidat ayant remis une offre conforme. Pour en bénéficier, la proposition du soumissionnaire doit avoir été jugée conforme aux exigences exprimées dans le dossier de consultation. La prime a été calculée sur la base du montant estimée de l'Esquisse et en prenant en compte que le projet est majoritairement de la réhabilitation, ce qui conduit à une phase esquisse allégée par rapport à une projet de construction neuve. L'acheteur pourra décider de supprimer ou de réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste de la proposition. La prime est versée par l'acheteur aux participants sur proposition du jury. Les participants peuvent faire parvenir leur demande de paiement dès qu'ils sont informés par l'acheteur des résultats du concours ou à compter de la publication de l'avis de résultat de concours. Cette prime sera payée dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'examen des prestations par le jury et au plus tard dans un délai de 3 mois qui suit la remise des prestations. La rémunération du lauréat tient compte de l'indemnité qu'il a reçue pour sa participation au concours. Le Jury déterminera l'éventuelle réduction à appliquer pour une offre qui serait non-conforme aux articles du règlement de concours, téléchargeable sur le profil acheteur. L'indemnité comprend la remise de tous les éléments écrits et graphiques, ainsi que le support physique et électronique. Si l'offre est de qualité insuffisante, selon le degré, le montant sera affecté d'un abattement au plus égal à 50% de la prime. En cas d'offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable, la prime sera supprimée.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_8cPJO33IBu

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des demandes de participation : 08/04/2024 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lille

Numéro d'enregistrement : 175 900 034 00018

Ville : CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, France

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lille@juradm.fr

Téléphone : +33 3 59 54 23 42

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : MAIRIE DE LENS

Numéro d'enregistrement : 21620498200039

Adresse postale : 17 bis PLACE JEAN JAURES

Ville : Lens

Code postal : 62300

Subdivision pays (NUTS) : Pas-de-Calais (FRE12)

Pays : France

Adresse électronique : sstrugala@mairie-lens.fr

Téléphone : 0321698673

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 0318c57d-d161-4b75-a44b-eb5d9189ebd3-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

10.1 Modification

Description des modifications : Dans l'avis initial, il est stipulé : "Une exclusivité est demandée pour l'ensemble des bureaux d'études" Il est confirmé que les bureaux d'études doivent être exclusifs, mais aussi les architectes.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ddb3e2fd-49b8-4cb5-81cd-4eaeff09a9a2 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 12/03/2024 à 15:42

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/03/2024